

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: Manson, Byng & Co S.A. en liquidation, Lausanne
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 07.05.2003
4.

Echéance de préavis des créances: **23.06.2003**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: STG Société Fiduciaire Suisse, liquidateur, C.-F. Ramuz 43, 1009 Pully
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Ils sont informés que le liquidateur se réserve le droit de procéder à une répartition anticipée (art. 745 al. 3 CO).
- Patrick de Preux, Laurent Besso & Jean Schmidt; Etude des Notaires
1002 Lausanne

(00999250)